



droit fiscal definition terrain à bâtir

Par **philemon04**, le **06/07/2019** à **12:29**

bonjour

Je suis propriétaire d'un terrain de 4400 m avec ma résidence principale.

Le PLU a été modifié , mon terrain est devenue constructible.

pour construire je dois avoir un chemin d'accès de 4 m (j'ai 3 m) et le tout à l'égout.
(actuellement fosse septique)

je doit obtenir des voisins le droit de passage pour les canalisations et pour l'accès de 4 m.

si je vends ma résidence principale ou la moitié du terrain (soit 2200 m) mon terrain est il
fiscalement reconnu comme terrain à bâtir ?

c'est ma résidence principale depuis 22 ans suis je exonéré sur la totalité du terrain ? ou que
sur ma résidence et annexe .je vous remercie .